

## Compte-rendu de réunion du 23 juin 2022

### Participants :

Nom Prénom	Organisme	Présent	Excusé
Estelle ALLEMAN	DHUP/QV3/ Chef de projet GPU	x	
Myriam BASLE	Rennes Métropole		x
Sébastien BONDOUX	Parenthèses URbaineS		x
Aline CLOZEL	Grand Avignon	x	
Alexandra COCQUIERE	Institut Paris Région (ex IAU)		x
Ousmane DIOUF	AGURAM	x	
Ashley OUEDRAOGO		x	
Marion DUMONT	IGN / Projet GPU	x	
Dominique ESNAULT	ADAUHR	x	
Bruno FORGET	SIEEA	x	
Stéphanie GABALDA	Rambouillet Territoires	x	
Arnaud GALLAIS	Cerema Ouest	x	
Elise HENROT	Géoscope		x
Morgane HYVERNAGE	St-Brieuc Armor Agglomération	x	
Nicolas KULPINSKI	Métropole Aix-Marseille Provence	x	
Alban KRAUS	Tulle Agglo	x	
Leslie LEMAIRE	MTE-MCTRCT-Mer/SG/SNUM	x	
Alison LENAIN	IGN / Normalisation-certification	x	
Pascal LORY	DGALN		x
Julien MILLET	Pilote du club SIG de la Fédé. SCoT		x
Gessica REYNAUD	1Spatial France		x
Stéphane ROLLE	CRIGE PACA		x
Vincent ROUILLARD	DREAL Bretagne		x
Arnaud STEGHENS	Métropole de Lyon		x
Franck TOUYAA	Cergy-Pontoise Agglomération, et AITF		x
Alexandre TOURRET	ESRI France		x
Laure VATONNE	IGN / Projet GPU	x	
Christophe VILLOTTA	Communauté d'Agglo de La Rochelle		x

### Ordre du jour :

- Revue du précédent compte-rendu, infos diverses
- Actus métier (*E. Alleman*)
- Point d'avancement du SG6 Structuration du Règlement d'urbanisme (*A. Lenain*)
- Point d'avancement du SG5 Symbolisation (*N. Kulpinski, L. Lemaire*)
- Maintenance évolutive des géostandards (*A. Gallais*)
- Points divers

Prochaine réunion : **8 septembre à 9h30 en visio** - SG5 : **7/09** 9h30 - SG6 : **5/09** 9h30

*L'ensemble de la documentation et des présentations de la réunion est disponible sur l'espace de partage du GT CNIG DDU.*

## 1. Revue du précédent compte-rendu, points d'actualité, infos diverses

Le [précédent compte-rendu](#) du GT CNIG DDU est validé.

### Actions réalisées :

- Lancement de l'expérimentation de la relation entre GPU et @ctes pour le contrôle de légalité (E. Alleman)
- Œuvrer activement en vue du lancement d'un appel à commentaires portant sur la présentation simultanée du standard PLU/CC et du standard SRU à la Commission des Standards (tous !)
- Finaliser le deuxième niveau de nomenclature FORMDOMI (N. Kulpinski avec tous)
- Intégrer l'attribut FORMDOMI à la table ZONE\_URBA (A. Gallais)
- Soumettre l'intégration des attributs DESTx à l'appréciation du SG6 (A. Lenain)
- Ajouter les générateurs surfaciques aux SUP I3 pour les installations annexes (A. Gallais)

### Actions prévues en séance :

- Intervention de M. Basles : retour d'expérience sur la mise en place de la RPCU à Rennes Métropole => cette intervention est reportée

### Actions à lancer ou poursuivre :

- Expérimentations avec les collectivités pour finaliser le projet de standard SRU de niv. 1 (A. Lenain)
- Réalisation du prototype QGIS (M. Dumont, avec SG5 et collectivités intéressées)
- Mise en place de la procédure de gestion du catalogue de symboles (SG5)

## INFOS / ACTUS

- La prochaine Commission des standards se tiendra le 10 novembre au lieu de fin décembre habituellement, ce qui raccourcit sensiblement le délai pour lancer un appel à commentaires sur le standard PLU/CC à la rentrée et l'instruire. La commission suivante se tiendra en mars 2023.

- Séminaire annuel du GPU le 15 juin en présentiel :

Publication imminente de la nouvelle version GPU v4.3. Il est prévu que le GPU migre sur la Géoplateforme. Expérimentation de la liaison entre le GPU et @ctes. Forte progression de la publication des DU, prochainement accentuée par les effets de l'ordonnance du 7 octobre 2021. Présentations d'applications et/ou utilisations en aval du GPU, dont celle de la web-application [Urbansimul](#) puissant outil d'analyse des dynamiques foncières et d'identification des gisements urbains, dont le socle national est en cours de déploiement. Urbansimul s'appuie sur le nouveau service de téléchargement en masse du GPU. Il s'agit de la mise à disposition en FTP d'un dump de la base de données du GPU aux formats SHP, csv, gpkg, geojson.

- A. Gallais et M. Hyvernage se sont concertés pour soumettre à l'avis du GT DDU quelques [spécificités du cahier de charge de Saint-Brieux](#) dans le standard CNIG PLU.

## 2. Actus métier

### 2.1 Expérimentation GPU - @CTES

Par E. Alleman, cf. [support de présentation](#).

L'expérimentation vise à tester le processus de contrôle de légalité dématérialisé en établissant un lien entre le GPU et @CTES.

Elle se déroule du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2022, avec plusieurs dates de retours d'expériences.

Elle se réalise avec les DDT et préfectures expérimentatrices qui traitent directement avec leurs collectivités.

Elle est établie en doublon avec la procédure classique de transmission et porte sur l'ensemble des DU approuvés durant la période de test.

Les six départements pilotes sont : Aveyron (12), Bas Rhin (67), Drome (26), l'Eure (27), Oise (60), Vendée (85).

La transmission à @ctes s'effectue via l'interface du GPU.

La mise en place de la liaison entre le GPU et @ctes révèle que le contrôle de légalité nécessite davantage de pièces écrites que celles actuellement publiées sur le GPU suivant le standard CNIG, ce qui répond logiquement au fait que le standard PLU s'attache à dématérialiser le

document d'urbanisme et uniquement les actes essentiels de la procédure, mais pas l'ensemble de la procédure. E. Alleman pointe deux points à résoudre :

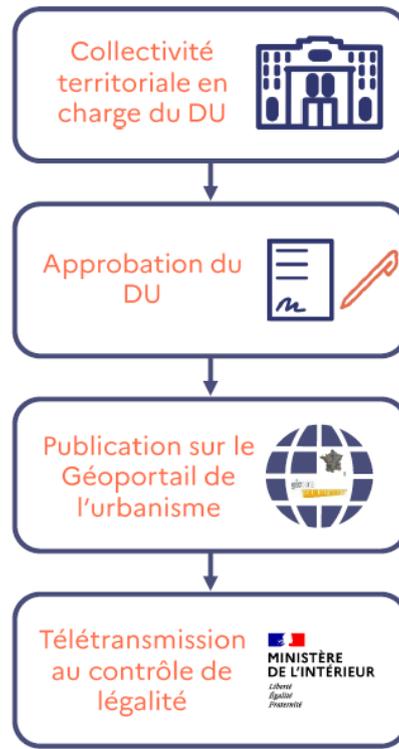
- la complétion des données actuellement publiées sur le GPU par l'ensemble des pièces nécessaires au contrôle de légalité.
- Actuellement, les pièces littérales publiées sur le GPU sont exportées de traitement de texte et ne correspondent pas strictement à la version approuvée et signée en Conseil municipal. Il faut donc envisager leur signature : soit par scannage de la pièce signée, soit plus efficacement par la mise en place d'un procédé de signature électronique.

#### Questions / débats

N. Kulpinski rappelle que les documents de procédure sont publics et déjà largement accessibles sur le web, donc n'ont pas nécessité de transiter via le GPU. L. Lemaire et M. Dumont estiment qu'ils relèvent moins du standard PLU - car cela alourdirait considérablement le lot de données - que d'une future fonctionnalité du GPU permettant de les téléverser au moment de la publication du document d'urbanisme. Des téléversements asynchrones sont d'ailleurs à prévoir : ajout de documents via, par exemple, un interface "Territoires", dé-publication du rapport du commissaire enquêteur dont la publication se limite à un an.

N. Kulpinski rappelle que les délibérations des différentes procédures sont visées dans leur exhaustivité par la délibération d'approbation, et qu'il semble de ce fait inutile de les transmettre unitairement.

M. Hyvernage indique que parmi les pièces à transmettre au contrôle de légalité certaines



nécessitent d'être anonymisées, par exemple le registre d'enquête publique.

## 2.2 Propositions de standardisations découlant de la Loi Climat et Résilience

Par E. Alleman, cf. [support de présentation](#).

Le bureau métier QV3 a recensé les différents articles de la loi ayant un impact sur les données à standardiser pour les PLU/CC et les SCOT.

Chaque disposition devra être analysée et traduite en préconisations et spécifications dans les standards correspondants, y compris celles liées à l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN). Pour ce faire, le SG1 "Evolution du code de l'urbanisme / de la réglementation" est réactivé. Il sera animé par le bureau métier (E. Alleman). La Fédération nationale des SCOT y sera impliquée.

Certaines dispositions sont déjà intégrées en tant que codifications de nouvelles OAP dans le projet d'évolution du standard PLU (cf. § [Maintenance des standards](#)) : secteurs de renaturation, OPA relatives à la protection des franges urbaines et rurales, et OAP "recul du trait de côte".

### Questions / débats

Le DOO du SCOT identifie des "zones préférentielles pour la renaturation" qu'il sera nécessaire de spécifier sous forme géomatique en concertation avec la Fédération nationale des SCOT.

En rapport avec une page "Territoire" sur le GPU est évoquée l'idée de publier les bilans à six ans des SCOT et PLU.

### Décision / Actions

- Constituer et relancer le SG1 "Evolution de la réglementation" pour instruire les nouvelles dispositions découlant de la Loi Climat et Résilience (E. Alleman)
- Fournir les éléments pour l'intégration d'une nouvelle codification de périmètre d'information relative aux "zones exposées au recul du trait de côte" (E. Alleman)
- Compléter la définition de la codification 18-07 : "OAP comprenant des dispositions relatives à l'équipement commercial, artisanal et logistique" (A. Gallais)

## 3. Point d'avancement du SG6 "Structuration du règlement d'urbanisme"

Le projet de standard "Structuration du règlement d'urbanisme" vise à permettre à un logiciel d'extraire et exploiter les informations d'un règlement d'urbanisme. Le premier niveau (projet actuel) répond au besoin de présentation des informations structurées pour la consultation du règlement à la parcelle. Le deuxième niveau vise l'extraction des règles d'urbanisme associées (ex : marge de recul, etc.) et de leurs paramètres (ex : 10m).

[Plus d'infos ici](#). L'animation du SG6 est assurée par A. Lenain

Par A. Lenain, cf. [support de présentation](#).

Le SG6 s'est réuni le 8 avril et le 8 juin. La prochaine réunion est prévue le 5 septembre.

La réunion du 8 avril a validé l'intégration des trois champs (Destination autorisée, interdite ou conditionnée) dans la table ZONE\_URB (cf. § [Maintenance des standards](#)).

Un point d'expérimentation en atelier le 3 mai a révélé que la solution initialement proposée s'avérait un peu trop technique et pouvait souffrir de problèmes d'installation de logiciels.

De ce fait, un point interne IGN a ensuite été organisé en vue du développement d'un outil web pour l'édition du règlement d'urbanisme. A. Lenain présente ses fonctionnalités de

base : éditer, enregistrer, exporter le règlement d'urbanisme au format XML conforme au projet de standard CNIG SRU de niveau 1. Elles pourront être étendues par des fonctionnalités complémentaires telles que l'édition collaborative et l'export pdf.

Une première version de l'outil sera présentée à la prochaine réunion du SG6, le 5 septembre. La ressource de développement informatique est celle de l'IGN, dans le cadre de la convention portant sur le projet GPU.

Concernant l'élaboration du niveau 2 de structuration : le démonstrateur [SimPLU3D](#) sera prochainement mis à disposition. Un atelier est prévu le 7 juillet pour initier la comparaison des modèles de règles entre Buildrz et SimPLU3D dans l'objectif de créer un registre de règles commun.

#### Questions / débats

A. Gallais indique que les tests d'expérimentation, par les collectivités, de structuration du règlement d'urbanisme, sont reportés et conditionnés par la disponibilité du nouvel outil.

L. Lemaire demande s'il s'agit d'une application installable avec une interface web utilisant le navigateur, ou bien d'une application web centralisée. Les développements s'inscrivent dans la deuxième option (full web).

Il est rappelé que la démarche de structuration du règlement d'urbanisme ne sera pas obligatoire et ne substituera pas à la dématérialisation du règlement au format pdf.

#### Décision / Actions

- *Le GT DDU est intéressé par une démonstration à la prochaine réunion (A. Lenain)*

## 4. Point d'avancement du SG5 Symbolisation

*Le SG5 élabore les spécifications de symbolisation pour un affichage à l'écran prioritairement à la symbolisation sur papier. Il s'agit de fixer les spécifications de symbolisation conformes au standard PLU v2017 pour les outils SIG et le GPU.*

*Le SG5 Symbolisation s'appuie sur le [Github dédié](#). L. Lemaire a alimenté le Github d'une note de présentation, de répertoires dédiés à la symbolisation des PLU et des PSMV. Elle a développé un grand nombre de ressources de symbolisation sous QGIS pour les PLU et PSMV, de son côté N. Kulpinski a produit l'équivalent pour ArcGIS.*

*L'animation du SG5 est assurée par N. Kulpinski et L. Lemaire*

Par N. Kulpinski, cf. [compte-rendu du dernier SG5](#).

Le SG5 s'est réuni le 9 juin. La prochaine réunion est prévue le 7 septembre.

Le SG5 a validé les [spécifications de symbolisation relatives aux droits de préemption](#).

Les [spécifications relatives au code INFO 30](#) (périmètre de projet urbain partenarial) seront arrêtées à la prochaine réunion.

Les [règles de nommage pour la symbolisation alternative](#) (attribut SYMBOLE - cf. § [Maintenance des standards](#)) ont été validées et intégrées dans le projet de standard PLU/CC.

Les règles de symbolisations différenciées suivant l'échelle (ou symbole "multi-échelle") seront étudiées à la prochaine réunion.

Un prototype de registre des symboles et de formulaire de demande de nouveau symbole a été présenté. Le SG5 prévoit d'étudier le processus organisationnel de traitement des demandes ([Démarches simplifiées](#) pourrait être utilisé) et de gestion du registre par le SG5. Le processus sera testé au sein du sous-groupe puis étendu en incluant des collectivités volontaires.

### Questions / débats

L. Lemaire souhaite que soit examinées les possibilités de synchronisation automatique entre [les spécifications de symbolisation portées par le Github](#) et le registre des symboles. En réponse à une question de A. Kraus, est rappelé que l'utilisation d'une symbolisation alternative via le champ SYMBOLE reste une possibilité offerte aux collectivités qui restera entièrement facultative. Ainsi, une collectivité non intéressée par cette fonctionnalité pourra tout simplement ne pas renseigner ce champ pour se retrouver dans la situation de symbolisation normale du GPU.

Les codes de symbolisation non valides seront remplacés dans le GPU par la symbolisation par défaut. Il en est de même de la symbolisation des données conformes aux anciennes versions du standard (v2014 en antérieures) qui ne présentent pas de code / sous-code. ces sujets de validation (validateur GPU) et de symbolisation sont du ressort du projet GPU.

*La discussion dérive ensuite sur le support des [différentes versions du standard par le GPU](#) (au-delà de l'aspect symbolisation) et sur le cycle de vie des versions de standards, cf. § [Point divers](#).*

Pour faire lien avec l'apparition du nouvel attribut SYMBOLE dans le standard, L. Lemaire remarque que le registre des symboles devra être publié au moins dans sa première version à la date de publication de la prochaine version du standard PLU/CC.

M. Dumont indique que l'IGN souhaite être associé à l'instruction des demandes de création de nouveaux symboles.

### Décision / Actions

*- Rédiger une première version du processus d'instruction des demandes d'ajout de symboles au registre (N. Kulpinski, E. Alleman, M. Dumont)*

## **5. Maintenance évolutive des géostandards**

Par A. Gallais, cf. [support de présentation](#).

La révision actuelle du standard CNIG PLU/CC prend en compte les évolutions liées aux travaux des sous-groupes symbolisation et structuration du règlement d'urbanisme ; la réintégration de l'attribut DESTDOMI sous une forme plus détaillée (FORMDOMI) ; les remarques d'utilisateurs ; et la prise en compte des besoins métier se traduisant par la création de nouveaux codes de prescriptions et de périmètres d'informations.

Le suivi des évolutions est consigné dans le [tableau dédié](#) et dans la partie "suivi du document" du [projet de standard PLU/CC](#). Ces évolutions sont :

- Ajout de codifications de prescriptions 18-12 à 18-14 et de périmètres d'informations 41-00 et 42-00 ;
- Ajout de l'attribut NATURE sur les tables prescriptions, en rapport avec le standard SRU de niveau 1 ;
- Ajout de l'attribut SYMBOLE permettant une symbolisation alternative à la symbolisation standard ;
- Réintégration de l'attribut FORMDOMI (anciennement DESTDOMI) et des attributs DESTOUI, DESTCDT, DESTNON dans la table ZONE\_URBA ;
- Le remplissage de l'attribut NOMPROC devient obligatoire.

A ce stade, les évolutions sont validées par le GT CNIG DDU, sauf :

- suppression dans la définition de l'attribut SYMBOLE du paragraphe "A défaut de valeur (lorsque l'attribut SYMBOLE est vide), ou à défaut de valeur préalablement référencée dans le registre, la symbolisation par défaut s'applique." et indiquer que "La

valeur conventionnelle \_001 correspond à la symbolisation par défaut, et à l'absence de valeur." ;

- exclure le cas particulier des communes littorales dans les consignes de saisie au sujet de la prise en compte des parcelles cadastrales comme référence de délimitation du document d'urbanisme ;
- exclure la proposition de limitation de volume des pièces écrites à 5 Mo.

#### Décision / Actions

- Prendre en compte les modifications, et soumettre le projet de standard à la validation du prochain GT CNIG DDU, avant lancement de l'appel à commentaires CNIG (A. Gallais)
- Intégrer une remarque de S. Gabalda visant une clarification sur DOC\_URBA (A. Gallais)

## 6. Points divers

### 6.1 Cycle de vie des standards CNIG

Les PLU/PLUi élaborés, révisés ou nouvellement dématérialisés sont numérisés suivant la version en cours du standard pour bénéficier des dernières améliorations métier et techniques.

Au fil du temps, l'évolution des standards a ainsi entraîné la publication de versions majeures successives (v2013, v2014, v2017, et v2022 à venir).

A l'occasion de l'examen du champ SYMBOLE, le GT DDU s'est interrogé sur :

- La rétro-compatibilité des standards : quid par exemple de l'exploitation d'un tel champ créé par le GPU sur des données conformes aux versions antérieures à la version v2017 ?
- Le nombre de [versions](#) actuellement [supportées par le GPU](#) : au regard des évolutions du code de l'urbanisme le support des versions antérieures à v2017 est-il encore recommandé ? La permissivité volontairement tolérée aux premières années du GPU est-elle encore de mise à l'ère de l'ordonnance du 7 octobre 2021 ?
- Dès lors, comment définir le cycle de vie d'une version d'un standard ? A partir de quels critères doit-on considérer qu'une version devient obsolète ? La question peut s'avérer plus complexe que l'on ne l'imagine lorsque l'on considère qu'un PLU annulé peut devoir être à nouveau publié sur le GPU dans sa version antérieure... potentiellement disponible dans une version antérieure du standard.
- Quelles instances peuvent décider du cycle de vie des standards ? Comment et qui peut l'imposer à la communauté des utilisateurs sans moyens réglementaires ?
- Ne convient-il pas de prévoir un outil d'accompagnement lors d'un changement de version majeur du standard ? L. Lemaire propose à minima de compléter le tableau de suivi des évolutions du standard PLU/CC d'une colonne indiquant si l'opération est automatisable ou nécessite au contraire une opération manuelle lors d'un saut de version.

#### Décision / Actions

- Le SG1 est relancé ([cf. supra](#)) avec une double mission :
  - Suivre les évolutions réglementaires pour, en particulier, instruire les nouvelles dispositions découlant de la Loi Climat et Résilience.
  - En fonction des évolutions techniques et réglementaires, définir un "cycle de vie" et en particulier la date d'obsolescence des versions actuelles des standards PLU/CC, SUP, SCOT, PSMV. afin de clarifier la question du support, par le GPU, de leurs anciennes versions.
- Le SG1 est renommé "Evolution de la réglementation et cycle de vie des standards", il est animé par le bureau métier QV3 (E. Alleman).

